



Bail et annonce de location non conforme au logement

Par **audrey**, le **25/04/2011** à **15:41**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire d'un appartement depuis un peu moins d'un mois. L'agence de location, sur son annonce proposait cet appartement avec une chambre avec placard, le plan indique aussi l'emplacement de ce placard, cependant lors de la visite, je n'ai pas fait attention si il y avait effectivement un placard.

A la signature du contrat de location, le bail indique également un placard dans la chambre, cependant à la remise des clés, je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas de placard.

Suis je en droit de demander la mise en place d'un placard? ou quelles sont mes autres options?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **25/04/2011** à **18:29**

et vous avez signé l'EDL sans faire mentionner qu'il n'y avait pas de placard ?

Par **audrey**, le **25/04/2011** à **19:38**

Oui, j'ai en effet signé l'EDL. L'agence locative était elle même surprise de se rendre compte qu'il n'y avait pas de placard, cependant, elle m'avait assurée refaire le bail car il n'y a pas

que cet élément qui n'allait pas (le numéro de la cave et de la place de parking ne sont pas les bons). Rien n'a encore été fait.

Que puis-je faire? puis-je demander la mise en place d'un placard? (ce fut un détail décisif pour le choix de l'appartement)ai-je des droits?

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **25/04/2011** à **20:40**

Qu'en dit l'agence, vous leur avez demandé ? Au départ mieux vaut l'amiable.